

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 février 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Affaires générales - Soutien au monde agricole - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Antoine DAL, Conseiller communal du groupe Ecolo (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).**

Vu l'article 13 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal en vigueur ;

Considérant que de façon générale, les agricultrices et agriculteurs ne perçoivent pas un revenu décent de leur travail;

Considérant l'urgence d'une réaction et d'un positionnement des autorités publiques quant à la manifestation de la colère du monde agricole wallon relative aux lourdeurs administratives et financières qui pèsent sur leur activité;

Considérant le sommet européen du jeudi 1er février 2024 évoquant, en urgence, la problématique du monde agricole et considérant le Conseil européen des Ministres de l'Agriculture du 26 février;

Considérant les discussions politiques à venir au niveau des différents gouvernements en Belgique (entités fédérées et fédéral) quant aux problématiques rencontrées au sein du monde agricole.

Considérant que le nombre est en constante baisse des exploitations et des terres agricoles sur notre commune;

Considérant que la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA), la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) et Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB) déplorent le manque criant de simplification administrative qui pèse sur les agriculteurs et que le travail administratif représente entre 1 et 2 jours par semaine à temps plein sur une exploitation;

Considérant l'émergence d'une agriculture dite « de dates », qui manque de souplesse et de considération de certaines réalités de terrain ou météorologiques;

Considérant le cri d'alarme de la FJA et de la FWA sur le nombre de burn-out en forte hausse au sein du monde agricole;

Considérant que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser une production respectueuse des terres, de la biodiversité, des travailleuses et des travailleurs;

Considérant les problèmes concrets rencontrés sur le terrain par les agriculteurs confrontés à la levée des dérogations accordées dans le dossier de la clôture des cours d'eau, sans remettre en cause les objectifs wallons d'amélioration de la qualité des eaux de surface;

Considérant qu'une harmonisation et une cohérence des normes imposées entre la production de viandes importées et la production de viandes nationales sont essentielles afin de réduire au maximum les impacts négatifs sur la santé et les conditions de vie;

Considérant que des normes imposées différenciées, tant dans la culture des terres que la production de viandes importées et la production de viandes nationales, entraînent une concurrence déloyale et une perte de revenus pour les agriculteurs nationaux;

Considérant que les échanges internationaux ne devraient avoir lieu qu'à condition qu'ils reposent sur des règles environnementalement, socialement et économiquement équitables et compréhensibles et que cela peut notamment se traduire dans la conclusion de clauses-miroirs;

Considérant que le traité de libre-échange en cours de négociations Mercosur est, à ce titre, profondément

inéquitable et pourrait nuire aux exploitations agricoles belges et wallonnes et que la politique commerciale européenne doit être utilisée pour entraîner nos partenaires commerciaux dans une transition écologique et solidaire;

Considérant de surcroît que les volumes d'échanges négociés dans le cadre du traité EU-MERCOSUR sont de nature à déstructurer des filières agricoles importantes en Wallonie (99.000 tonnes de viande bovine en plus des 226.000 tonnes que l'UE importe déjà);

Considérant les pressions grandissantes de l'agro-industrie sur les agriculteurs;

Considérant dès lors qu'il s'agit d'interdire les produits (viandes, céréales, ...) qui ne respectent pas les normes européennes et d'arrêter les importations de ceux-ci en Europe;

Considérant qu'il convient de refuser un modèle qui repose sur l'épuisement des ressources naturelles et des travailleurs et travailleuses du monde agricole et de choisir un nouveau modèle qui nourrit, protège les ressources naturelles, le climat et la biodiversité tout en rémunérant correctement les producteurs;

Considérant qu'il est vital de préserver nos terres agricoles et d'en garantir un usage alimentaire prioritaire, via un statut de terres nourricières;

Sur proposition du groupe Ecolo,

#### DECIDE :

- Article 1. D'informer le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral que la commune de Beauvechain se positionne fermement en faveur d'une application des normes européennes et nationales aux productions de viandes et de végétaux importées et l'introduction de clauses-miroirs dans les traités internationaux afin de lutter contre la concurrence déloyale et les impacts négatifs sur la santé des consommateurs et des producteurs nationaux et préconise de refuser tous les accords de libre-échange mettant en danger notre agriculture et sa transition, notamment le traité du Mercosur.
- Article 2. De demander à la Task Force mise en place conjointement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement wallon d'instaurer des mécanismes de protection de la rémunération des agricultrices et agriculteurs.
- Article 3. De demander au gouvernement fédéral de plaider auprès de l'Union Européenne pour instaurer une exception alimentaire afin de déroger à la concurrence internationale et privilégier des produits locaux afin de garantir le développement d'une chaîne d'approvisionnement aussi locale qu'efficace pour améliorer le tissu socio-économique et sécuriser les besoins alimentaires de la population.
- Article 4. De demander au Gouvernement fédéral de travailler à davantage de clarté et d'harmonisation pour les vaccins des animaux destinés à l'export ou à l'import.
- Article 5. De lui demander de soutenir une régulation du marché ainsi que l'établissement de prix minimum garantis pour garantir des prix justes et stables.
- Article 6. De demander au gouvernement fédéral de supprimer la TVA sur les aliments biologiques produits localement et d'élaborer les bases d'une politique de solidarité via une Sécurité Sociale Alimentaire (SSA).
- Article 7. De demander au Gouvernement wallon de mettre en place une politique efficace pour stopper l'augmentation du prix des terres, et garantir la préservation des terres agricoles.
- Article 8. De sensibiliser le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'une simplification administrative en faveur des exploitants agricoles nationaux et en particulier wallons.
- Article 9. De s'engager à continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts, la consommation locale et les produits bio.
- Article 11. D'inclure dans nos marchés publics des critères de saisonnalité des aliments et la possibilité de visiter les fermes productrices par les écoles de la commune (1 visite maximum) pour favoriser la production locale et de saison.
- Article 12. De s'engager à inscrire la commune dans la campagne « Commune du commerce équitable » menée par OXFAM qui encourage les communes à choisir des produits de consommation issus du commerce équitable (cafés, chocolat, etc.).
- Article 13. De favoriser l'attractivité du métier, notamment sur les enjeux de transmission des fermes.
- Article 14. De faciliter l'accessibilité à la terre en envisageant la possibilité de mettre à disposition les terres agricoles communales, en collaboration avec le CPAS, avec des clauses de cultures environnementales afin de soutenir les exploitant.e.s agricoles, notamment via une collaboration avec l'ASBL « Terre en vue »
- Article 15. D'appeler à poursuivre la nécessaire transition vers une agriculture plus durable et plus résiliente.

PROJET